

## Compte Rendu du Conseil d'école du Jeudi 10 novembre 2022

Présidé par Mme Karine RIVES, Directrice de l'école maternelle Balochan,  
Fronton

Membres invités	Membres présents
Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale	E
Mme Karine Rives, Directrice et enseignante	X
Mme Sandra Hammerlin, enseignante	X
Mme Marine Deleu, enseignante	X
Mme Laetitia Penchenat, enseignante	E
Mme Laurence Bogenez, enseignante	X
Mme Jennifer Coquoz, ATSEM	E
Mme Caroline Eloi, ATSEM	X
Mme Céline Saulière, ATSEM	E
Mme Dominique Ribes, ATSEM	E
M Cavagnac, maire	E
Mme Karine Barrière, maire adjoint	E
Mme Ghariba Ghouati, maire adjoint	E
Mme Guylène Clerc, représentant des parents d'élèves	E
Mme Frédérique Crosse, représentant des parents d'élèves	E
Mme Pauline Marliac, représentant des parents d'élèves	X
Mme Aurélie Pétain, représentant des parents d'élèves	E
Mme Karine Croses, Coordinatrice enfance jeunesse LEC	E
M José Trabanino , Directeur ALAE Balochan	X
Mme Julia Carlini, représentant des parents d'élèves suppléant	X

**École Maternelle Balochan de Fronton.....**

**Ordre du jour du Conseil d'école du ...10-11-2022.....**

<b>Projet d'école - Avancée des projets</b>	<b>Questions posées</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Les incontournables du Conseil d'École</b></li> <li>➤ Effectif 2022,</li><li>➤ Conditions sanitaires,</li><li>➤ Règlement intérieur,</li><li>➤ Sécurité à l'école, exercices obligatoires,</li><li>➤ Bilan coopérative scolaire</li><li>➤ Projet d'école,</li><li>➤ Calendrier des manifestations scolaires</li> <li>➤ <b>Questions intéressant la municipalité :</b></li><li>➤ /</li></ul>	

École Maternelle Balochan de Fronton.....

Conseil d'école du .....10-11-2022.....

➤ **Les incontournables du Conseil d'École**

**Effectif** : 100 élèves

PS : 31

MS : 41

GS : 28

24 à 26 élèves par classe.

Décharge de Direction : généralement tous les **Lundis** et environ un mercredi par mois

**Prévision d'effectif pour septembre 2023** : 108 élèves

PS : 36 en se basant sur les naissances de Fronton en 2020 (71 naissances)

MS : 31

GS : 41

**Conditions sanitaires :**

Niveaux de mesures proportionnées du cadre sanitaire pour l'année scolaire 2022-2023:

**niveau socle ;**

**niveau 1 / niveau vert ;**

**niveau 2 / niveau orange ;**

**niveau 3 / niveau rouge.**

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Ainsi, les cours se dérouleront en présence pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives pourront se dérouler sans restriction. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions ne sera pas requise.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeurera également recommandé.

## **Procédure pour les cas confirmé et cas contact : Petit rappel :**

**Cas confirmé** : L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école ou dans l'établissement et devra respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires (cf. les consignes générales). Elles sont présentées ci-après.

S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des élèves de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h. Lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, un test antigénique par prélèvement nasal peut être réalisé pour les élèves de moins de 12 ans par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier.

### **Cas contact :**

Suite à la survenue d'un cas confirmé, le directeur d'école ou le chef d'établissement prévient l'ensemble des élèves et leur famille ainsi que les personnels de la classe concernée par tout moyen (affichette, communication via les logiciels ou carnet de vie scolaire, courriel ou courrier) sans préciser l'identité de l'élève ou du personnel concerné.

Cette information mentionne le nom de l'école ou de l'établissement et vaut attestation pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie. Une preuve de la scolarisation de l'élève dans l'établissement concerné (livret scolaire, certificat de scolarité...) pourra être présentée.

Les personnes en contact avec la personne testée positive à la Covid-19 sont invitées à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) deux jours après avoir été prévenues.

Ces règles sont les mêmes pour tous quel que soit l'âge ou le statut vaccinal.

### **Règlement intérieur :**

Modifications du règlement intérieur sur deux points :

- 1- l'organisation qui pourrait être induite par les règles sanitaires de l'école en fonction des différents niveaux du cadre sanitaire,
- 2- La rentrée échelonnée

Règlement voté et accepté à l'unanimité

### **Sécurité à l'école :**

Sont obligatoires cette année sur le temps scolaire :

2 exercices évacuation incendie dont le premier a été réalisé le : 26 septembre en 2min24 - RAS.

2 exercices de confinement PPMS :

L'exercice relatif au PPMS Attentat/intrusion qui doit s'effectuer après les vacances de Toussaint se déroulera le lundi 28 novembre, scénario « évacuation colis suspect ».

Un 2<sup>ème</sup> exercice PPMS concernant les risques naturels ou technologiques sera effectué dans l'année.

## ➤ projet d'école

Le projet d'école 2018-2022 se poursuit cette année :

Les 3 axes sont les suivants :

- Continuité des enseignements et fluidité des parcours :
  - S'approprier l'école et son fonctionnement – améliorer les transitions vécues par l'enfant au sein de l'école et entre les divers partenaires (famille, crèche, ALAE, école élémentaire)
  - Harmonisation des apprentissages et des outils pédagogiques, multiplier les situations de recherches, apprendre à poursuivre ses efforts au-delà de la difficulté.
  - Améliorer la prise en charge des enfants à besoin éducatif particuliers par une adaptation pédagogique (mise en place de situations d'apprentissage qui tiennent compte des besoins de chacun) et une organisation spécifique (emploi du temps, aide humaine, ...)
  
- Ouverture sur la diversité des cultures présentes à l'école et sur notre environnement proche :
  - Ouverture linguistique (apprendre à dire bonjour, les couleurs, comptines dans une autre langue),
  - Découvrir les univers des camarades : Impliquer les parents à fonctionner ponctuellement avec les enseignantes de l'école, Ce thème n'a pas pu fonctionner pleinement pendant la période COVID, nous allons le remettre à l'ordre du jour cette année scolaire.
  - Amorcer la démarche scientifique (thème exploité sur le temps APC), travailler sur les situations problèmes afin de favoriser le questionnement, la capacité de réflexion, ...
  
- Outils des élèves pour apprendre à progresser et gagner en autonomie :
  - Etre acteur de ses apprentissages,
  - Acquérir des connaissances par le jeu et la manipulation

### **Projets de classe :**

Arts plastiques : pour toutes les classes : création d'objets pour le marché de fin d'année qui aura lieu vendredi 9 décembre à partir de 17h

Classes de PS/MS : suite à la sortie de cueillette de pommes au verger de Pellausy, des activités pédagogiques vont être mises en place autour du verger, de la pomme et de l'automne.

Classes de MS/GS : travail axé sur les contes connus et moins connus. Période 1 « Boucle d'Or et les trois ours », Période 2 : « Les musiciens de Brême »

### **APC :**

Accompagnement des PS/MS sur les temps de transition avec l'ALAE. Verbalisation avec les enfants sur l'emploi du temps immédiat et à venir jusqu'à l'arrivée des parents, améliorer la compréhension et la construction du temps passé à l'école, comptines. Prise en charge individuelle des enfants les plus fragiles émotionnellement, les rassurer, les installer et les accompagner jusqu'au retour au calme.

Ce dispositif est à poursuivre car très rassurant et efficace avec les PS/MS.

Périodes 2 et 3 : Suite au temps d'accompagnement cantine et sieste, un travail sur la mémorisation et sur l'orientation dans l'espace avec la programmation de petite souris robot sera proposé.

MS/GS :

Période 1 : apprendre à utiliser l'ordinateur et l'appareil photo de la classe

Période 2 : fabriquer des circuits électriques et jeux de numération

Période 3 : travail autour de l'eau puis savoir utiliser une fiche de construction

### **Bilan coopérative scolaire :**

Au 1<sup>er</sup> septembre : 4549€

Entrées :

Dons parents : 1013€ - Ces dons vont nous permettre d'acheter 5 ordinateurs pour la salle informatique de l'école

Subvention de l'association des petits frontonnais : 76€

Sorties :

Sorties scolaires : 773€

Petit matériel (appareil photos, meuble dinette, ingrédients cuisine, casques audio, livres...): 215€

Cotisation OCCE : 246€

Soit un total au 10/11/2022 : 4404€

Les classeurs de tenue des comptes sont consultables sur demande.

### **Budget mairie alloué à l'école :**

Subvention élève : 40€/enfants

Sorties scolaires : 900€ et 1 séance cinéma pour l'école

Equipement sportif USEP 123€

Spectacle 300€

Fournitures administratives : 300€

Equipement : 1100€

### **Sorties et manifestations scolaires : Récapitulatif annuel :**

Sorties effectuées :

MS/GS : Archéosite Gaulois de Rieux Volvestre

PS/MS : verger de Pellausy – cueillette de pommes

Sorties à prévoir : les dates et lieux de certaines sorties seront renseignés sur le blog de l'école

Automnale des arts

Médiathèque

Cinéma

Marché de fin d'année

Petit déjeuner à l'école

Marché de Fronton

Spectacle scolaire à l'école

Sorties de fin d'année

➤ **Questions intéressant la municipalité**

RAS

➤ **Prochains conseils d'école – prévision de dates**

2<sup>ème</sup> trimestre : jeudi 16 mars

3<sup>ème</sup> trimestre : jeudi 15 juin

Les conseils se tiendront dans la salle du réfectoire à 17h30